

# La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

## FEUILLETON

La Gazette de Sorel  
DU 5 SEPTEMBRE 1868.

### LA SERVANTE.

Le père Robin a soixante et dix ans. Mais on ne lui en donnerait pas pas plus de soixante, tant sa charpente sèche est solide et tant ses yeux, trop petits pour son large visage bruni et ridé, jettent de lueurs, quand quelque pensée d'intérêt travaille son esprit. L'intérêt, tout est là, pour lui. On le voit bien à son chapeau de feutre grossier dont les bords tiennent à la calotte par des reprises, à sa vieille blouse autrefois bien et à son pantalon qui sert, à Paris, à faire des emballages. Tout cela ne serait bon qu'à bouillir dans la cave d'une papeterie. Les joues creusées du vieillard sont menaçantes. Son sourire n'exprime que la cupidité. C'est le mauvais paysan, avide dans les transactions, ne comptant pour quelque chose que ce qui sonne, tout à sa terre et tout à ses écus.

Dans le village, on a pour le père Robin une admiration mêlée de haine, deux sentiments qui se combattent à merveille. On l'admire parce qu'il a su devenir riche; on le hait, parce qu'il est avare et mauvais voisin. Le vieux, du reste, sait à quoi s'en tenir. Il ne demande rien à personne, et il vit dans son coin, se dédommageant des mauvais propos par un sourire.

— Mon bien est mon bien, et le reste ne m'importe guère.

Dans l'intervalle des travaux des champs, le vieux, un mauvais panier dans une main, une pelle ébréchée dans l'autre, ramasse les bouses de vache sur la route. Les passants étrangers le prendraient volontiers pour un mendiant. Mais si les mendiants du pays s'approchent de lui en demandant l'aumône, il ne manquera pas de répondre dans son patois bourguignon :

— Les pauv's et sont plus riches que nous, tout le monde leur baille. Nous, on ne nous baille rien.

Ce vieux a une fille. Veuf de bonne heure, il avait reporté sur elle toute son affection. Rien n'était trop bon ni trop beau pour l'enfant. Il l'avait mise en pension, et il lui avait acheté des robes à trois francs l'aune, sans marchander.

— Il faut, disait-il les jours de marché à ses compères, que ma fille soit instruite, qu'elle soit mise comme une dame. Je ne sais pas pourquoi je ne la marierai pas à un marchand de vin ou à un notaire, enfin à un bourgeois. A quoi ça me servirait-il de m'être privé de tout, ma vie durant, si ça n'était pas pour quelle puisse faire un jour ses embarras comme un autre? Ça sera une dame de la ville. Le samedi, en allant vendre mon blé, j'irai manger un morceau chez elle et je verrai comment ça va dans son ménage: je n'en demande pas plus.

Marguerite répondit d'abord à toutes les espérances de son père, c'est-à-dire qu'elle fut très-fière, très-vaine, très-coquette, et qu'elle tint à distance tous les galans. Le notaire pouvait venir. Il eût trouvé une héritière parfaitement sage et parfaitement mal élevée.

Il ne vint pas, — un hasard. A sa place se présenta un charretier, beau garçon, hardi, entreprenant. Il allait à la ville et il en revenait. Il racontait des histoires. Enfin il savait s'y prendre. La jeunesse ne perd jamais ses droits. Par un été sans nuages, la jeune fille se prit à l'aimer. Le bruit courut qu'elle l'aimait en cachette de son père. En tous cas, ce n'est pas le galant qui faisait mystère de son amour. Au contraire. Il ne demandait pas mieux

que d'épouser et il le déclarait hautement. Un jour vint où le mariage fut nécessaire. Le père Robin refusa net. Marguerite pleura. Il tint bon. Elle dit qu'elle se marierait malgré tout. Devant cet entêtement, le vieux dut céder. Mais il jura bien que son gendre se repentirait d'avoir jeté un sort sur sa fille.

— Moi vivant, dit-il, ce brigand-là n'aura pas un sou.

La noce fut triste, les mariés allèrent s'installer à la ville, dans un faubourg. Lui, continua à jurer après ses chevaux. Elle, apprit à faire la soupe et à s'occuper des soins du ménage. D'abord, tout alla bien. Mais, au bout de quelque temps, le mari, le soir, se plaignit d'être forcé de tant travailler.

— A quoi ça te sert-il, disait-il, d'avoir un père riche, pour mener comme nous le faisons une existence de gueux?

La jeune femme n'avait rien à répondre. Elle pleurait. Vint un enfant. La gêne augmenta...

Le père Robin faisait toujours la sourde oreille, passant sans s'arrêter et sans lever les yeux devant la porte de sa fille.

— C'est une ingrate! répétait-il. Qu'elle se tire d'affaire comme elle pourra. Le diable m'emporte si je m'en mêle!

Le paysan, demeuré seul, était devenu de plus en plus avare. Il lésinait si bien sur tout, se privant même du strict nécessaire et en privant ceux qui l'entouraient, qu'à un moment donné il n'avait pu trouver personne pour le servir. Un autre aurait recherché une affection pour remplir l'affection perdue. Lui n'y pensa même pas. Il prit pour servante une fille de l'hospice qui n'avait ni père, ni mère, ni parents, ni qui que ce fut au monde pour s'intéresser à elle. Il lui donna un gage dérisoire; il l'accabla de besogne, et il se dit :

— Elle est encore bien heureuse de m'avoir trouvé.

"Heureuse" était de trop. Pourtant, la servante du père Robin n'était pas absolument à plaindre. Elle travaillait pour un morceau de pain, c'est vrai. Sous ce rapport, du reste, elle n'avait pas été gâtée. Le vieux n'avait pour elle que de mauvais propos. Mais elle vivait seule avec lui; elle répondait lorsqu'il était sorti, elle était quasiment la maîtresse à la maison. Cela flattait son amour-propre. Quand, depuis qu'on est née, on a vécu toute seule sans tenir à rien, on est contente de trouver une maison où l'on compte pour quelque chose. Nanette connaissait l'histoire du père Robin et de sa fille. Quand elle allait à la ville, elle s'arrêtait, elle, devant la porte de sa jeune maîtresse, et elle causait un brin. On l'interrogeait, elle répondait.

— Mon père parle-t-il de moi?

— Jamais, madame.

— Demande-t-il à voir mon enfant?

— Il ne me l'a pas dit.

Tout cela lui donnait de l'importance à ses propres yeux. Dans le village, on disait qu'elle hériterait. Quand ces propos venaient à son oreille, elle riait d'un gros rire. Au fond, c'était une fille lourde, épaisse, et qui vivait au jour le jour, résignée, n'y voyant pas plus loin, et soumise à son sort à ne pas désirer à changer. Le père Robin était bien tombé. Il avait trouvé sa bête.

Quand venait le samedi, qu'il eût quelque chose à vendre ou non, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait rien à acheter, il se rendait sans jamais y manquer au marché. Histoire de voir les compères, de jaser, de savoir les prix. Bon gré mal gré, il entra au cabaret, il payait sa bouteille et il s'attardait un peu. Nanette, ces jours-là, l'attendait sur le bas de la porte, regardant les passants et souhaitant le bonsoir aux voisins.

— Ah! te voilà, toi! disait le bonhomme en l'apercevant; tu fais aussi ton samedi, paresseuse; la soupe est-elle prête au moins?

— Tiens! cette idée! Certainement qu'elle est prête, not'maitre!... Et l'on soupait en bons amis. Une fois, le père Robin rentra plus tôt que de coutume. Nanette ne se trouvait pas sur la porte.

— Où diable, dit le vieux, s'est-elle donc fourrée?...

Il prit la clé de la maison en passant le bras par la chaudière de la porte. La maison était vide. Alors il s'achemina vers le jardin. Tout à coup il fit un geste de surprise, et se baissant un peu, s'effaçant derrière les arbres, il s'avança sans bruit jusqu'à un petit berceau de vigne, presque au bout de l'enclos. Sous ce berceau, la servante à genoux jouait avec un petit enfant. C'était, je l'ai dit, une créature massive et sans esprit.

En dehors du train-train de la vie journalière, elle n'eût pas trouvé quatre paroles à dire; ses yeux sans expression voyaient et ne parlaient pas. Lorsqu'on a été bercé par une nourrice à douze francs, qu'on a grandi dans les corridors d'un hospice, et qu'on n'a quitté la maison des orphelins que pour entrer dans une maison froide et dure comme celle du père Robin, il n'y a pas grand'chose d'étonnant à ce que la chair domine l'intelligence et à ce que la brute l'emporte sur la femme.

Mais en ce moment Nanette était transfigurée. Elle se tenait pliée en deux, dans une pose, presque gracieuse. Son regard rayonnait de tendresse et de douceur. Ses mains aux doigts lourds s'agitaient avec dextérité, pour faire des risettes à l'enfant.

Celui-ci semblait ravi, — on eût dit qu'il comprenait et qu'il se réjouissait en son âme d'être aimé par cette brave créature, qui n'avait aimé personne avant lui.

— Je suis tout pour elle, avait-il l'air de dire. Car je représente la famille dont elle est privée. Ma petite tête blonde est la première qu'elle ait pressée dans ses bras. Mes yeux sont les premiers jeux auxquels elle ait pris part!.....

Et le petit riait d'être choyé ainsi; et la fille de l'hospice riait et pleurait d'avoir devant elle ce bel enfant.

— Qu'est-ce que tu fais là, grosse bête? demanda la grosse voix traînante du père Robin.

La servante parut embarrassée.

— Ah! c'est vous, not'maitre? Je ne vous attendais pas sitôt. Je m'amuse, comme vous voyez. Je m'amuse avec l'enfant.

— L'enfant! D'où vient-il, cet enfant? A qui est-il?... Qui est-ce qui l'a planté dans mon jardin?

— Not'maitre, il vient de la ville; il est à vous; c'est votre fille qui me l'a donné à garder en passant. Elle a dit qu'elle le reprendrait tout à l'heure.

— Ah! Le vieux se mit à aller et venir par son jardin. Il avait les lèvres serrées, et il sifflait en dedans. Chaque fois qu'il passait devant le berceau, dans sa promenade, il jetait un coup d'œil de travers à Nanette et à l'enfant.

Enfin :

— Est-ce qu'il va rester ici jusqu'à demain?

— Dame, not'maitre, il faut bien qu'il attende sa mère!

— Bon! bon!

La promenade recommença.

Au bout d'un instant le père Robin s'arrêta de nouveau, et de nouveau se planta devant le groupe.

— Not'maitre, il vous ressemble.

— C'est possible. Les enfants, ça ressemble à tout le monde.

— Si vous saviez comme il est gentil! Un vrai chérubin. Il ne pleure pas. En voilà un qui ne doit pas donner d'embarras à ses parents.....

— Tu m'ennuies!

Encore des tours et des tours dans le jardin. Mais les pas étaient plus lents, les pauses plus fréquentes.

— Nanette!

— Monsieur?

— Puisque ça t'amuse tant, tu peux

le prendre quelquefois.

— Vrai, not'maitre. Je vous remercie bien. Mais sa mère ne voudrait peut-être pas le donner....

— Sa mère? Je voudrais bien voir ça!

— Ah! par exemple, ça serait du curieux!... Et si je suis comme toi, moi? Si je l'aime, cet enfant?... S'il me plaît de l'embrasser? — Passe-le moi, que je l'embrasse! — S'il me plaît de jouer avec lui! — Passe-moi la pelle, que je lui ramasse du sable!... Me l'enlever!... J'irais plutôt en justice que de me le laisser prendre! Sa mère! sa mère ne lui dira rien. Elle sait que j'ai la tête dure. Je l'ai bien prouvé. Quand je veux quelque chose je le veux!

— Tiens, il rit!... Dis "papa", petit!... il a dit "papa", Nanette. Sa mère! mais je la reprendrais plutôt, elle, son mari et toute la boutique, que de leur laisser l'enfant!... Ah! mais!....

— Eh bien! gardez-le, mon père. L'enfant agita ses menottes et dit :

— Maman!....

— Marguerite, murmura le père. Ma foi, son gendre n'était pas là.

Son cœur se gonfla. Il n'y tint plus, et, pleurant son petit-fils sur les bras de sa fille, il les embrassa tous les deux comme il n'avait jamais embrassé de sa vie.

Nanette s'était relevée, toute joyeuse.

— Allons, dit-elle, la paix est faite. Je le savais bien.

— La paix, jamais! dit le père Robin; j'ai du caractère.... C'est égal, ils pourront venir quand ils voudront.

TONY RÉVILLON.

F I N.

### La pipe chez les anciens.

Une grande nouvelle! En faisant des fouilles en Ecosse, on vient de trouver de vieilles pipes, des pipes frustes.

Jusqu'à ce jour les divers camps de César, qui pullulent, n'avaient produit que de vieilles lampes, de vieilles médailles, de vieilles épées, de vieilles urnes. Cette découverte de vieilles pipes ouvre un vaste champ aux hypothèses. Ces pipes sont-elles celtiques, danoises, scandinaves, ostrogothes? Attila fumait-il?

Un savant anglais, M. Wilson, tire de cette trouvaille une conclusion hardie. D'après lui, l'herbe d'Amérique (le tabac) n'aurait été introduite que comme une substance supérieure aux autres narcotiques. Le chanvre était connu des anciens comme moyen d'assoupissement. On pourrait demander au savant anglais pourquoi la langue latine n'a pas un seul mot pour désigner l'usage de fumer, mais ce serait peut-être indiscret.

Un autre savant, un allemand celui-là, M. Kesterstein, ne doute pas que les Celtes aient fumé. Or, pour que les Celtes fumassent, il fallait qu'ils connussent le tabac. La connaissance de cette plante suppose la connaissance de l'Amérique; M. Kesterstein démontre, pipe en main, que Christophe Colomb n'a fait que retrouver la route des Carthaginois, des Pharaons, des Ptolémées, et voilà comme un honnête navigateur, qui depuis quatre siècles passe pour avoir découvert un monde, est tout à coup déshérité de sa gloire à propos d'une vieille pipe.

Cette question des pipes va enfanter quelques volumes, sans compter des mémoires adressés à l'Institut, à moins qu'un ignorant ne parvienne à démontrer que ces pipes celtiques, ostrogothes ou carthaginoises sortent tout simplement d'une manufacture de Lille ou de Saint-Omer.

### Une visite du Pape.

On lit dans le Journal de Rome du 11 août :

"Le Saint-Père, qui avait daigné

visiter une partie de ses milices à Rocca di Papa, le 2 juillet, a été hier, 10 courant, visiter une autre partie de ses braves défenseurs.

A six heures et demie du matin le Saint-Père se trouvait à la gare centrale de Termini, où il a été reçu par le cardinal Berardi, ministre du commerce et des travaux publics, et Mgr. Randi, directeur-général de la police. A la gare de Frascati, il a été reçu par le cardinal Clarelli, évêque de Tuscanum, et par Mgr. Lupi, légat de Rome.

Le reste du chemin, à travers les bois d'oliviers et de châtaigniers, parsemés de trophées, de drapeaux et d'inscriptions, était bordé par la population accourue de tous les environs. La cour pontificale a parcouru en voiture cette partie de la route.

En avant du camp, le Saint-Père a été reçu par le général Kanzler, ministre de la guerre, les officiers supérieurs de l'armée et l'état-major; à Rocca di Papa, le cardinal Borromeo, protecteur de cette commune, a présenté, avec la municipalité, ses hommages au Saint-Père.

On arriva au camp à neuf heures. Le vénérable Père et souverain a été reçu à l'entrée du camp par le colonel Allet, en l'absence du général de Courten, commandant la première brigade, composée des chasseurs indigènes, des zouaves, d'une batterie, de deux escadrons de dragons et de quelques détachements du génie.

Au bruit des salves d'artillerie et des fanfares militaires, le Saint-Père a parcouru le camp dans toute sa longueur. La troupe formait la haie, et derrière elle se pressait une foule immense accourue de tous les environs et venue même de Rome. L'ardeur du soleil se trouvait tempérée sur ces hauteurs par une brise fraîche qui règne toujours dans ces régions élevées.

Le Saint-Père s'est rendu au magnifique pavillon dressé au fond du camp pour y servir de chapelle, et il y a célébré la sainte messe, priant pour ses fidèles soldats, qui assistaient dévotement à cette cérémonie, groupés en trois divisions. Ensuite le Saint-Père a été déjeuner dans une autre tente voisine. A ce moment, des soldats du bataillon des chasseurs ont commencé à chanter un hymne avec accompagnement de musique militaire; ce chant est de la composition du sous-lieutenant Assuero Ruggieri.

Pendant l'exécution de ce chant, qui a paru satisfaire le Saint-Père, celui-ci a daigné admettre au baise-main du pied les officiers des troupes qui sont au camp, et une partie de l'élite de la jeunesse romaine qui, l'automne dernier, avait offert de prendre les armes et de veiller à l'ordre intérieur de la ville. Cette jeunesse était venue cette fois offrir ses hommages au Saint-Père, et montrer toute sa sympathie à l'égard des soldats pontificaux.

Le Saint-Père a daigné admettre au baise-main du pied une grande partie de la noblesse et de la fleur des habitants de Rome et des environs, les élèves du collège de Mondragone, dirigé par les Pères Jésuites, ceux des collèges anglais et polonais, et les Filles de Maria di Papa. Le Saint-Père a distribué des médailles de dévotion à toutes les personnes qui ont eu l'honneur de lui baiser le pied.

Le Saint-Père, étant rentré dans le pavillon de la chapelle, a donné aux soldats la bénédiction apostolique avec les solennités prescrites. Cette bénédiction a provoqué les hurrahs les plus enthousiastes de la part des ces braves soldats, si dévoués au drapeau pontifical. Cette bruyante et éclatante démonstration a continué tout le temps que le Saint-Père est resté dans le camp.

Le Saint-Père, parcourant lentement tout le terrain, se plaisait à voir

tous les préparatifs de fête que les soldats avaient faits dans leurs sections respectives. Il a mis le comble à sa bienveillante sollicitude, en entrant dans les tentes où les officiers se réunissent à leurs heures de récréation; et visitant ensuite l'hôpital, il a prodigué des consolations aux 40 soldats qui y sont soignés pour des maladies peu graves.

Sa Sainteté, une fois partie du camp, s'est rendue avec le général en chef et l'état-major à Rocca di Papa, où elle est entrée dans l'église et a assisté à la bénédiction du Saint-Sacrement. Elle a laissé ensuite une abondante aumône et est partie au milieu des acclamations générales pour se rendre à Grotta-Ferrata. Elle a été reçue dans l'église de cette célèbre abbaye des moines basilien du rite grec par LL. EEm. le cardinal Mattei, le cardinal di Pietro et le cardinal de Luca, ainsi que par les moines de l'abbaye.

Le Saint-Père a assisté encore une fois à la bénédiction du Saint-Sacrement. Après quoi il a pris quelque repos et à reçu à sa table LL. EEm. les cardinaux Mattei, Clarelli, de Luca et Borromeo, ainsi que plusieurs autres personnalités. Il a ensuite admis les moines et leurs convives au baise-main de pied dans la bibliothèque du monastère; puis il a pris la route de Frascati et a daigné accepter dans la station de cette ville un beau goûter qui lui était offert par la Compagnie des chemins de fer romains.

Vers huit heures du soir, Sa Sainteté arrivait à la station centrale, où elle était reçue par les personnes qui l'avaient accompagnée lors de son départ. Les troupes de la garnison, rangées sur la place, lui ont rendu les honneurs militaires. Une foule extraordinaire de citoyens étaient venus soit à pied, soit en voiture, pour rendre leurs hommages au Saint-Père, qui leur a donné la bénédiction apostolique et s'est rendu ensuite au Vatican.

### EMIGRATION.

[Du Pionnier de Sherbrooke.]

Samedi dernier, environ deux cents émigrés norwégiens, arrivés à Québec quelques jours auparavant, quittaient les chars du Grand Tronc, à Lennoxville, station voisine de cette ville, et se dirigeaient vers le Canton de Ditton où ils vont s'établir. On nous informe que ces nombreux colons ont été repus, à leur arrivée en ce pays, par J. H. Pope, Ecr., M. P. P. pour Compton, qui les aurait engagés à venir prendre des terres dans ce canton. On les dit assez bons défricheurs, pouvant s'habituer bien vite au climat du Canada, assez semblable du reste au climat de leur pays.

Le canton qu'ils vont ouvrir offre beaucoup d'avantages. Nous en avons déjà parlé, quoique peu au long. Les terres y sont d'excellente qualité, supérieures, nous dit-on, à celles des cantons voisins, tels que Auckland, Newport, Herford, etc., où elles sont pourtant fort recherchées et où la colonisation a fait de grands progrès, durant ces dernières années.

C'est dans ce canton que M. Pope offrait l'année dernière le don pur et simple d'un lot de terre considérable, à l'usage d'un missionnaire catholique, si l'on eût voulu y fonder une colonie. Dans le temps, nous avons parlé de cette offre généreuse; nous avons engagé nos compatriotes à ouvrir des terres dans Ditton, afin de profiter des premiers avantages, sur le principe que le sol de notre pays nous appartient, avant d'appartenir aux émigrants étrangers. Mais, comme d'habitude, notre appel n'a point frappé l'oreille des intéressés. L'indifférence, l'apathie ont joué leur rôle; l'émigration a continué son cours vers les États-Unis; les

exilés volontaires du Canada ont jeté un coup d'œil de mépris sur ces forêts pourtant si belles et si attrayantes, en les traversant à toute vapeur pour aller s'enfermer dans la grande république voisine!

Nous sommes de ceux qui se réjouissent de l'établissement de nos terres incultes, quels qu'en soient le reste les premiers défricheurs, car le pays en général et cette portion en particulier ont tout à gagner au développement de nos ressources; mais nous le demandons à tous ceux qui ont conservé quelque affection pour le sol natal, n'est-il pas pénible de voir que nous apprécions moins bien nos ressources que les étrangers? N'est-il pas regrettable de laisser à des mains étrangères le beau patrimoine que la nature et les circonstances nous avaient néanmoins si longtemps réservé? Il nous semble qu'il est hautement temps de mettre en pratique un peu de ce qui a été dit et écrit sur la colonisation, depuis l'avènement de la Confédération. Que nos excellents confrères de la presse en soient persuadés et qu'ils ne craignent point de le répéter: c'est de l'action qu'il nous faut, c'est quelque chose de pratique.

La Gazette de Sorel.

Samedi matin, 5 Septembre 1868.

"L'ORDRE."

Notre estimable confrère dans un article fort bien écrit et bien pensé, prend occasion d'une polémique avec le Nouveau-Monde, pour dégager sa responsabilité de parti politique et anti-Canadien-français, dont le Pays est resté le seul organe. Quand un journal, comme le Pays, renie sa nationalité, nous comprenons que l'on se hâte de finir sa compagnie, et nous félicitons l'Ordre d'en avoir agi ainsi. Voici comment s'exprime notre confrère:

"Quand les hommes avec qui nous nous trouvions dans l'Opposition, exaspérés par des revers que leur avaient valu les excès auxquels ils s'étaient laissés entraîner et contre lesquels nous n'avons cessé de lutter, ont rendu manifestes des tendances qui jusque-là n'avaient été avouées que par des exaltés comme il s'en trouve dans tous les partis; quand ils ont pour ainsi dire rendu impossible l'Opposition sur ses anciennes bases: nous n'avons pas hésité un seul instant à nous séparer d'eux. Certes, les témoignages que nous ont rendus alors nos plus chauds adversaires nous dédommaient amplement des petites misères que l'on nous fait aujourd'hui.

Cependant, les hommes que nous avions combattus étaient encore au pouvoir; ils venaient d'opérer un changement de constitution qui avait toujours en dans l'Ordre, même au début de ce journal, un adversaire constant. La Confédération était devenue la loi du pays; nous devions nous y soumettre, et nous l'avons acceptée.

Devions-nous faire plus? pouvions-nous pousser la répudiation de nos anciens compagnons d'armes jusqu'à soutenir des ministres contre lesquels nous avions lutté, sans nous assurer auparavant qu'ils éviteraient les fautes qui avaient motivé notre opposition? Le plus que nous pouvions faire, c'était de leur accorder franc jeu, de leur donner toute la latitude possible pour mettre en mouvement le jeu des institutions nouvelles dont ils étaient les auteurs.

C'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous faisons. Nous sommes restés, nous restons indépendants.

Si donc nous avons tenu au titre de libéraux, c'est uniquement pour rétablir une distinction entre les partisans quand même du ministère et nous. Répudiant, comme nous l'avons toujours fait, le libéralisme en religion, nous savions bien que nous ne pouvions le soutenir en politique, et si nous avons voulu conserver le mot, tout en repoussant le sens qu'on s'accorde à lui faire représenter, ce n'est que parce que nous y attachions la seule signification que nous avons donnée plus haut.

Mais puisque ce mot a pour effet d'entretenir un malaise regrettable, ainsi que nous le fait voir notre vénérable correspondant qui représente ici, pour nous, l'opinion de tous les bons catholiques; puisque ce mot pourrait dans l'avenir susciter de nouveaux malentendus que nous tenons avant tout à éviter, nous y

renonçons bien volontiers, sans vouloir cependant abandonner notre ligne de conduite politique qui reste ce qu'elle a toujours été: complète et franche liberté d'appréciation sur les hommes et les choses, sans jamais nous éloigner des principes immuables de la Vérité."

LA LANGUE FRANÇAISE.

Nous avons lu avec plaisir l'entre-filet ci-dessous dans le Canada, journal semi-officiel.

"La Gazette Officielle a fait parler d'elle depuis quelque temps. Nous pouvons assurer aujourd'hui que cela n'arrivera plus. Tous les documents officiels qui méritent l'honneur de la traduction, et même ce qui ne le méritent pas, seront publiés dans les deux langues, dans la Gazette de M. Malcolm Cameron. Cela coûtera un peu plus cher, naturellement, mais au moins, nos confrères seront satisfaits."

A cela nous avons seulement à ajouter, que ça ne devrait pas naturellement coûter plus cher, puisque aujourd'hui, naturellement, ça coûte déjà assez cher pour que toute la besogne qu'il y a à faire se fasse.

LE BANC.

Un extra de La Gazette Officielle nous a fait connaître les nominations suivantes:

Département du Secrétariat d'Etat du Canada, Ottawa, 27 août 1868.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général du Canada de faire les nominations suivantes, savoir: L'Honorable Samuel Cornwallis Monk, un des juges Poinés de la Cour supérieure pour le Bas Canada, maintenant la Province de Québec, pour être Juge Poiné de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas Canada, maintenant la Province de Québec, en remplacement de l'Honorable Thomas Cushing Aylwin, qui a résigné.

Robert Mackay, un des Conseils de la Reine, pour être Juge Poiné de la Cour Supérieure pour le Bas Canada, maintenant la Province de Québec, en remplacement de l'Honorable Samuel Cornwallis Monk, nommé Juge de la Cour du Banc de la Reine.

John Maguire, Beuyer Avocat, et Juge des Sessions de la Paix, à Québec, pour être Juge Poiné de la Cour Supérieure pour le Bas Canada, maintenant la Province de Québec, en remplacement de l'Honorable John Thompson, qui a résigné.

Départ des missionnaires algériens pour l'Afrique.

M. le Chanoine Lemauff et M. l'Abbé Rion ont quitté le Canada pour l'Afrique mardi dernier. Ils emportent de bons souvenirs de ce pays et les vœux et les souhaits des âmes charitables les accompagnent. Si l'Eglise du Canada n'a pu faire plus pour l'Algérie, c'est que les circonstances ne l'ont pas permis. Le souvenir des zélés apôtres de la charité vivra longtemps dans tous les cœurs.

Les deux missionnaires ont parlé dimanche à Montréal, M. le Chanoine Lemauff au Gesù et M. l'Abbé Rion à Notre-Dame. Les deux bons missionnaires ont fait leurs adieux aux fidèles de Montréal, qui ont contribué pour une si large part, par leurs offrandes généreuses, au soulagement des misères de la population arabe; des paroles d'une vive reconnaissance sont tombées de leur bouche; ces témoignages de gratitude, ces paroles de remerciement s'adressaient à tous ceux qui avaient compris le devoir que la charité leur imposait, et qui s'étaient empressés de répondre à l'appel des envoyés de l'Eglise d'Afrique.

Nous extrayons ce qui suit du beau sermon de M. l'Abbé Rion dont la Minerve a publié l'analyse. On y voit que le missionnaire était vivement touché du bon accueil qu'il avait eu en Canada, et qu'il sentait le besoin d'exprimer les sentiments de reconnaissance dont son âme était remplie.

"Je vous donne ce que j'ai de plus précieux, le seul bien que je possède, disait un homme tombé dans la misère et relevé par les générosités d'un bienfaiteur, je vous donne ma reconnaissance et mon affection. C'est,

M. F., le langage que vous tiennent aujourd'hui les deux missionnaires algériens venus au milieu de vous pour faire appel à votre charité et qui vont vous quitter. Ils savent que la plus sanglante injure qu'on puisse faire à un homme qui a du cœur, c'est de le traiter d'ingrat; ils comprennent qu'il est bien malheureux celui auquel la reconnaissance est un fardeau, pour qu'il se prive de l'une des plus douces jouissances qu'il soit donné à l'homme de goûter; ils n'ignorent pas du reste que la reconnaissance est un devoir agréable à Celui qui a fait notre cœur, mais qui n'a pas créé l'ingratitude. Ainsi, mes frères, ils sont heureux, et je voudrais que ma voix fût entendue dans le Canada tout entier, ils sont heureux de vous dire à tous, à tous ceux qui ont bien voulu et voudront bien les aider de leurs aumônes ou de leurs prières, qu'ils sont pénétrés de la plus vive reconnaissance, et que cette reconnaissance est pour eux une jouissance bien agréable et bien douce. Oui, M. F., le nom du Canada, de ce pays formé par la religion et la liberté, les noms des Saints Evêques qui dirigent cette belle Eglise, les noms de ces prêtres si bons, si zélés, si animés de l'esprit sacerdotal, les noms de ces communautés si ferventes, si dévouées, les noms de ces paroisses qui ont voulu s'imposer des sacrifices pour notre œuvre, oh! oui, ils vivront dans nos cœurs comme un précieux souvenir; oui, nous les bénirons; oui, ils reviendront bien souvent dans les prières de vos frères d'Afrique.

"Pour nous, M. F., permettez-nous de vous le dire, c'est l'expression de notre pensée, chaque jour de notre vie nous remercions le Ciel de la faveur qu'il nous a accordée en nous rendant les témoins des merveilles qu'il nous a été donné de rencontrer dans cette ancienne fille de la France, en nous envoyant nous reposer quelques semaines du spectacle de l'indifférence et de l'irréligion que nous sommes obligés de contempler trop souvent. Oh! c'est bien du fond de notre cœur que nous vous disons: merci pour vos aumônes généreuses, merci pour vos bons exemples, merci au nom de J.-C., au nom de notre pauvre Eglise d'Afrique dont vous êtes les bienfaiteurs, et que Dieu vous récompense et de votre charité et du bonheur que nous avons goûté au milieu de vous, en vous conservant toujours ces sentiments religieux qui vous distinguent, en les augmentant de plus en plus, si c'est possible. Et ici, M. F., permettez-moi de vous prouver toute cette reconnaissance qui remplit mon cœur, en laissant tomber dans les vôtres quelques pensées que je crois pouvoir vous être utiles: je serais si heureux que Dieu voulût se servir de ma faible voix pour faire quelque bien à vos âmes! être utile à ceux qu'on aime, voilà la marque de la véritable affection."

M. Rion a terminé par ces mots qui expriment bien que les tendres souvenirs qu'il emporte du Canada ne s'éteindront jamais dans son cœur, mais qu'au contraire ils y vivront toujours, et que sur le sol d'Alger les deux charitables missionnaires pensent souvent au peuple canadien qui les a si bien accueillis et qui a si bien secondé leur zèle: "Et nous, devenus vos amis, vos admirateurs, nous bénissons Dieu; sur nos rivages lointains nous suivrons du regard, nous travaillerons plus courageusement à ce que l'Algérie, comme le Canada, fille de la France, devienne un pays catholique comme le vôtre, et nous donnant la main sur le cœur de notre mère commune, que tout noble sentiment fait battre, nous marcherons ensemble par le souvenir et la prière, vers la vraie patrie où j'espère vous retrouver tous un jour."

"Ainsi soit-il."

Quoique les missionnaires ne soient plus là pour recueillir les offrandes, les bonnes âmes que la charité anime pourraient aussi bien répondre au vœu de leur cœur en s'adressant à M. l'Abbé Leblanc, Chanoine-Procurer de l'Evêché de Montréal, ou à M. l'Abbé Bolduc, procureur de l'Archevêché de Québec, qui sont chargés de recevoir et de transmettre les aumônes qui pourraient être faites après le départ des missionnaires.

Le Catholic Mirror de Baltimore nous apprend aussi le départ de M. l'Abbé Gey, député par l'Eglise d'Alger vers celle des Etats-Unis pour recevoir des fidèles les secours nécessaires à la grande œuvre des orphelinats arabes. M. l'Abbé Gey a tout lieu d'être satisfait du succès de sa mission, et il emporte de bons souvenirs de ce voyage.

Dans une lettre adressée de New-York au Nouveau Monde, M. l'Abbé Rion dit que le montant des col-

lectes faites en Canada, en faveur des orphelinats arabes, se monte à la somme de \$7,000, à part ce qui pourra être donné dans la suite.

Bulletin des nouvelles d'Europe.

Une dépêche de Londres du 29 août annonce que le nouveau parlement anglais s'assemblera le dix décembre prochain. Le discours de la reine sera prononcé le quatorze. Le parlement ne s'occupera que de la qualification des députés et d'autres affaires préliminaires.

La Liberté du 27 août publie la nouvelle que la reine Isabelle doit former un nouveau cabinet avec des hommes du parti modéré: Concha devra être le président de ce cabinet.

Alexandro de Castro, l'ambassadeur de la Cour de Madrid près le gouvernement pontifical, a offert sa démission, et la Reine l'a acceptée.

Napoléon a eu le 31 août une entrevue avec Girgenti, l'envoyé spécial du Cabinet de Madrid. Il paraît que la mission de Girgenti a pour but de faire consentir l'Empereur des Français à ce que, dans le cas d'une guerre européenne, l'Espagne puisse envoyer une escadre à Rome, ne demandant en retour que l'appui de la France dans le cas qu'une attaque serait dirigée contre la dynastie qui occupe actuellement le trône d'Espagne.

M. Behic a prononcé un discours à Marseille, et il a donné à ses auditeurs l'assurance que la politique de la France est toute en faveur de la paix. Il a dit que Napoléon protégera la paix sans ambition, mais aussi sans faiblesse. Le gouvernement a pris des précautions militaires qui devront assurer le maintien de la paix.

Des dépêches annoncent que la France a décidé le rappel de Rome de tout le corps d'occupation. Ce fait, qui contredit tout ce que les journaux annoncent de la bonne intelligence qui règne entre le gouvernement français et le gouvernement pontifical, paraît exagéré, sinon contourné.

Rien n'indique que la Révolution en soit venue à un résultat qui, s'il était fondé, pourrait devenir le signal d'un embrasement presque général par toute l'Europe.

Il faut espérer que cette nouvelle n'est rien moins que fondée, et que le gouvernement français continuera à donner au St. Siège une protection qui lui est d'une nécessité absolue dans l'état critique où il se trouve.

La Corporation de la Ville de Cork a adopté une résolution, demandant au gouvernement anglais le pardon des prisonniers compromis dans les derniers troubles féniens et dont le procès n'est pas encore fait. Cette résolution devra être adressée bientôt.

Un décret royal vient de proroger les cortès du Portugal.

Une dépêche de Florence du trente août nous apprend que Garibaldi a résigné son siège dans le parlement national.

Le Cabinet de Berlin témoigne la plus grande défiance contre la France et contre tous les états qu'elle soupçonne d'être sympathiques à cette puissance. La nomination de M. de la Guéronnière, comme ministre plénipotentiaire à Bruxelles, aurait ému M. de Bismark à cause des intentions belliqueuses qu'on prête au diplomate français. Le bruit du prochain rappel de M. Benedetti aurait mis le comble aux angoisses du ministre prussien.

On écrit de Paris:

"Le Cabinet de Vienne, d'après nos informations, s'est ému des bruits qui ont couru au sujet d'un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Nos correspondants nous mandent que les bruits dont il s'agit sont énergiquement démentis dans les cercles officiels, où l'on tient à ce propos le langage suivant: "Les rapports de l'Autriche avec la Prusse sont réglés par le traité de Prague, qui reste la base de la politique du Cabinet de Vienne vis-à-vis de l'Allemagne. Fidèle à la lettre et à l'esprit de ce traité, le gouvernement impérial et royal s'est efforcé depuis deux ans d'entretenir avec le Cabinet de Berlin des relations de bon voisinage qui, sauf dans l'affaire des passe-ports hanovriens, n'ont pu donner lieu à aucun doute."

On lit dans le Moniteur français: "M. le baron de Maloret, ministre de l'Empereur à Florence, a signé le 30 juillet, avec M. le ministre des finances d'Italie, le protocole final relatif au partage de la dette romaine."

Parmi les nouvelles de Rome, se trouve celle de la promotion prochaine au cardinalat du Révd. Dr. Manning, l'éminent archevêque de Londres.

CORRESPONDANCE.

St. Cuthbert, 2 Sept. 1868.

M. le Rédacteur,

Les preuves que vous avez déjà données en plusieurs circonstances de l'intérêt que vous portez surtout à la classe des cultivateurs et des horticulteurs, me fait espérer que vous donnerez place dans votre journal à un entre-filet de quelques lignes pour encourager la culture du melon qui, cette année surtout, a donné une source nouvelle de revenus.

Notre paroisse a cultivé plus de melons qu'à l'ordinaire, et les succès obtenus et constatés par ceux qui ne s'y étaient pas adonnés jusqu'aujourd'hui, leur ont fait prendre la ferme détermination d'y donner dès l'an prochain toute leur attention.

Nous avons été prié ces jours derniers de visiter le jardin de Madame Thérèse Chénave, et un nombre des magnifiques pièces qu'il nous a été donné d'admirer, nous en avons détaché une que nous aimons la curiosité de peser et mesurer. En voici le résultat:

30 livres de pesantur, 36 pouces de circonférence et 24 1/2 pouces de longueur, et il semblait n'être pas orphelin, mais bien au contraire il était membre d'une nombreuse famille. En somme, ce résultat nous a paru excessivement favorable, et quelques pieds de terre pouvaient rapporter à son heureux propriétaire une somme relativement considérable si elle en eût sollicité la vente.

Agréez l'expression de ma considération distinguée, P. TELLIER.

ACTE POUR MIEUX ASSURER LE PAIEMENT DU DROIT IMPOSÉ SUR LE TABAC FABRIQUÉ EN CANADA.

1. Le tabac brut ou en feuille ne pourra être importé en Canada qu'aux ports ci-dessous mentionnés, savoir: Halifax, St. Jean dans le Nouveau-Brunswick, Miramichi, Québec, Montréal, St. Jean dans le District d'Iberville, Prescott, Kingston, Toronto, Hamilton, Clifton, Sarnia, Windsor et London, et aux autres ports d'entrée que le gouverneur en conseil pourra désigner.

2. Tout tabac brut ou en feuille importé, sera entreposé à l'un des ports d'entrée ci-dessus énumérés, dans un entrepôt de douane qui devra être approuvé par le percepteur de douane au port d'entrée.

3. Tout tabac cultivé en Canada et préparé pour la vente devra, en sortant des mains de l'occupant de la ferme ou des terrains où il a été cultivé, être directement porté et déposé dans une manufacture de tabac licencié, et inscrit dans le livre de fonds de commerce du fabricant de tabac, ou mis dans un entrepôt de tabac, de la même manière et en observant les mêmes conditions que celles prescrites par le présent à l'égard du tabac brut importé de l'étranger—sauf celui qui pourra être vendu à un commerçant de tabac licencié tel que prescrit par le présent acte, et autorisé à recevoir ce tabac, et ayant payé le droit à cet égard.

4. Tout tabac brut ou en feuille, importé ou cultivé en Canada, pourra être retiré de l'entrepôt pour la consommation, ou enlevé des terrains où il a été cultivé, par un commerçant de tabac dument licencié à cet effet, sous les règlements qui seront décrétés par le gouverneur en conseil, et après paiement du même droit dont il aurait été frappé s'il eût été fabriqué et sorti de l'entrepôt pour la consommation en Canada.

5. L'obligation exigible pour le tabac entreposé, tel que prescrit par le présent acte, sera d'une somme égale à quinze centins par livre sur le tabac auquel elle se rapporte, et à la condition de livrer le tabac brut ou en feuille auquel elle se rapporte, à un ou à une plus grand nombre de fabricants de tabac dument licenciés comme tels en vertu de toute loi relative au revenu de l'in-

térieur, ou de livrer ce tabac à un commerçant de tabac licencié sous l'autorité du présent en vertu d'un permis à cet effet, et sur paiement par tel commerçant du droit à cet égard, ou de l'exporter ou détruire, tel que par le présent requis; et la preuve de sa livraison à un fabricant de tabac licencié sera faite par le certificat d'un percepteur du revenu de l'intérieur, déclarant que le tabac a été livré à quelque manufacture ou manufactures de tabac licenciées y désignées, et que l'inscription en a été faite dans les livres du fabricant, conformément à la loi.

6. Le tabac entreposé tel que prescrit par le présent pourra rester à l'entrepôt pendant une période de deux ans, à l'expiration de laquelle, ou avant, il devra ou être transporté et inscrit dans quelque manufacture de tabac licencié tel que prévu par le présent, ou enlevé par un commerçant licencié, ou entré pour l'exportation, sinon à l'expiration de cette période, il sera détruit en vertu du règlement que l'autorité compétente pourra établir à cet effet.

7. Toutes les tiges, balayures ou autres déchets de tabac, qu'ils soient trouvés dans une manufacture de tabac ou ailleurs, et qui ne sont pas utilisés et frappés d'un droit dans quelque manufacture, seront aussi détruits en vertu du règlement, tel que ci-dessus mentionné, ou entré pour l'exportation.

8. Tout tabac brut ou en feuille importé ou apporté en Canada à aucun port ou lieu autre que les ports d'entrée énumérés au présent acte, sera saisi par tout officier de douane ou de l'exercice qui en aura connaissance, et il sera et restera confisqué au profit de la couronne.

9. Tout tabac brut ou en feuille importé non entreposé tel que requis par le présent acte, et en la possession de quelque personne autre qu'un fabricant de tabac licencié;

Et tout tabac brut ou en feuille cultivé en Canada, non entreposé tel que voulu par le présent, et enlevé de la ferme ou des terrains où il a été cultivé, et en la possession d'une personne autre qu'un fabricant de tabac licencié, ou un commerçant ayant obtenu un permis à l'effet d'enlever ce tabac de l'entrepôt ou de la ferme ou des terrains où il a été cultivé, excepté seulement dans le but de le transporter directement à quelque manufacture de tabac licencié ou à un entrepôt de tabac, la preuve de ce fait étant à la charge de la personne qui en a la possession;

Sera saisi par tout officier de douane ou de l'accise qui en aura connaissance, et il sera et restera confisqué au profit de la couronne—

Sauf seulement que toute personne pourra avoir en sa possession pour son propre usage ou sa propre consommation, une quantité n'excédant pas dix livres de tabac brut ou en feuille, achetée d'un commerçant licencié, et sur laquelle le droit par le présent acte imposé aura été payé, fait dont la preuve sera à la charge de telle personne.

10. Le gouverneur en conseil pourra faire les règlements qui lui paraîtront nécessaires pour l'entreposement du tabac brut ou en feuille, pour sa destruction lorsqu'il n'est pas entré pour l'exportation ou fabrication, pour l'entreposement et l'inscription de tout tabac brut ou en feuille jusqu'à l'importé ou cultivé en Canada, pour le transport du tabac brut ou en feuille d'un entrepôt à un autre, pour requérir les fabricants de tabac ou autres de tenir des comptes du tabac brut ou en feuille reçu par eux, pour déterminer la quantité de tabac, tabac à priser ou cigares fabriqués, qui dans aucun cas ou catégorie de cas sera censée équivalente à cent livres de la feuille brute, pour accorder des licences autorisant le commerce de tabac brut ou en feuille et des permis à l'effet d'enlever ce tabac de l'entrepôt ou des terrains où il a été cultivé, mais sans honoraires dans l'un et l'autre cas, et généralement pour mettre à effet les dispositions du présent acte.

11. La section cent dixième du chapitre huit, passé dans la présente session, et intitulé Acte concernant le revenu de l'intérieur, est par le présent amendée en substituant le mot "d'aucunes" au mot "des" dans la première ligne de la dite section, telle qu'imprimée par l'imprimeur de la Reine, et en retranchant les mots: "dans lesquelles ils auront été fabriqués" dans les première et deuxième lignes.

12. La section cent cinquante-septième du dit chapitre huit, passé dans la présente session, est par le présent amendée en y ajoutant le paragraphe suivant, lequel sera inter-

prété et se lira comme faisant partie de la dite section:

3. Tout article ou denrée saisi comme confisqué en vertu du présent acte ou de tout acte concernant le revenu de l'intérieur, pourra, à l'option de l'officier saisissant, être gardé ou emmagasiné dans la bâtisse ou lieu où il a été saisi, jusqu'à ce qu'il soit condamné ou qu'ordre soit donné de le remettre au réclamant; et tant que cet article ou denrée sera sous saisie, le lieu ou la bâtisse où il sera ainsi gardé ou emmagasiné sera censé être sous la seule garde de l'officier de l'exécuteur ou autre personne nommée à cette fin par l'exécuteur, ou bien tel article ou denrée pourra, sous l'ordre de l'officier saisissant ou officier supérieur, être enlevé et gardé dans tout autre lieu.

13. La section cent soixante et onze de l'acte en dernier lieu cité est par le présent révoquée.

14. Le présent acte se lira et sera interprété comme ne formant qu'un seul acte avec celui en dernier lieu cité et comme en faisant partie, de manière à ce que tous les règlements faits sous l'autorité du présent acte, et toutes les confiscations encourues en vertu du présent acte ou de ces règlements, et toutes choses accomplies en vertu du présent acte, seront censées avoir été faites, encourues et accomplies en vertu du dit acte tel que par le présent amendé; et tous les mots et expressions du présent acte auront la même signification que celle qui leur est respectivement attribuée dans le dit acte, soit dans le présent, sous-entendu le dit acte et le présent acte, à moins que le contexte ne renferme quelque chose de contraire à cette disposition.

15. Tous les actes ou parties d'actes qui pourraient être incompatibles avec le présent acte sont par le présent révoqués.

16. Le présent acte pourra être cité sous le titre de "acte concernant le tabac brut."

Variétés.

QUESTION.

Quel est l'être le plus lâche, le plus méprisable et le plus bête ?

RÉPONSE.

Tout le monde dit ici, que c'est... L'BEAUDET GRISON.

MORALE.

Voilà pourquoi on le laisse braire et que l'on en fait fi !....

La Critique du Théâtre de Berthier est remise au prochain numéro, faute d'espace.

Hier au soir, vers 10 heures, le vapeur Québec, arrivé ici ce matin, venait de quitter le quai de Sorel, lorsque tout à coup les cris de "un homme à l'eau" retentirent à l'avant du bâtiment. Tous les passagers se précipitèrent de ce côté et les hommes d'équipage se mirent aussitôt à l'œuvre pour opérer le sauvetage, mais toute tentative était inutile: le noyé n'a pas reparu. C'était un jeune homme du nom de McNider, employé, dit-on, à la Banque de Québec, qui s'était penché en avant de la rampe, avait perdu l'équilibre et était tombé à l'eau. On ne l'a plus revu, et on a pensé qu'étant tombé ainsi à l'avant du vapeur en mouvement, il aura passé sous les roues qui l'auront tué. — Journal de Québec du 3.

431 QUELQUE CHOSE QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT SAVOIR.—Le voyageur qui est présumé des Pitules sucrées de Bristol est armé contre les maladies de l'estomac, du foie et des entrailles qui sont si communes sous tous les climats. La première chose à faire en ces cas d'attaques bilieuses est de nettoyer les entrailles. Les Pitules sucrées de Bristol font cela rapidement, mais non pas radement. Tout en expulsant, elles adoucissent et fortifient. Il y a en elles un principe émoullit qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour la dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertigo, les coliques, les brûlures de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités, étant contenues dans des fioles.

MARCHÉ DE SOREL. (Derniers prix donnés par le Clerc du Marché pour La Gazette de Sorel.) Table with columns for item, quantity, and price.

COLLEGE DE SOREL.

Sorel, 2 Septembre 1868. L'entrée des élèves de ce collège se fera jeudi, le 3 septembre. Le cours des études de cette nouvelle maison sera commercial et classique, à l'instar des Collèges de Ste. Anne de la Pocatière, Ste. Marie de Monnoir, Rimouski et autres maisons de ce genre.

Le cours commercial embrasse toutes les branches requises pour former une bonne éducation commerciale, et rendra les jeunes gens qui le suivront en entier capables de se livrer au commerce, aux affaires industrielles, etc., etc. Il comprend l'étude des grammaires française et anglaise, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, le pourcentage, le mesurage, la tenue des livres en parties simple et double, la correspondance, le dessin linéaire, l'architecture, etc., etc. L'enseignement se donnera en anglais et en français.

CONDITIONS. PRIX.—Cours commercial. Demi-pensionnaires, Ville et Campagne de Sorel..... \$10.00 Plus la rétribution mensuelle, comme ci-devant. Etrangers à Sorel,..... \$16.00

COURS CLASSIQUE. Pour tout élève de quelque lieu que ce soit. Demi-pensionnaires,..... \$16.00 Extérieurs des paroisses étrangères, \$10.00 pour l'un ou l'autre cours. Pour être admis à l'étude du latin, il faudra avoir été jugé apte et capable par les professeurs de la maison.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

La rentrée aura lieu LUNDI, QUATORZE SEPTEMBRE prochain, à 5 heures P. M.; les élèves doivent: 1. Payer le 1er quartier d'avance. 2. Produire l'acte de leur baptême. 3. Avoir le costume de l'Ecole. 2 Septembre 1868.—4i.

Chambre des Notaires du DISTRICT DE RICHELIEU. La prochaine assemblée des membres de cette Chambre se tiendra au Palais de Justice, en la Ville de Sorel, LUNDI, LE 21 SEPTEMBRE courant, à 10 heures A. M. Par ordre. J. B. L. PRECOURST. Sect. C. N. D. R. Sorel, 1 Septembre 1868.—6i

BRASSERIE DE SOREL.

On trouvera constamment à la Brasserie de Sorel, maintenant la propriété des soussignés sous le nom de "C. LaBelle & Cie", une grande quantité de bière et de porter de première qualité, en tonnes, ou en barils de 60-30-20-15-10-5 gallons, et en bouteilles, ainsi que toutes espèces de sirops, tels que sirop de citron, gingembre, etc., etc., bière de gingembre, cidre, etc., etc.

Tout ordre de la campagne ou d'ailleurs adressé à nos agents, ci-après nommés, seront promptement servis. Les familles de la Ville de Sorel, magasins, Bateaux à vapeur, Hôtels, etc., etc., seront servis à domicile suivant leurs désirs.

La vente de la bière et autres effets de l'établissement sera faite pour argent comptant, excepté que d'autres arrangements soient pris avec les propriétaires.

MM. L. G. Authier et L. Chénavey agissent comme nos agents pour la vente de la bière ou achats de grains, réception d'ordres pour envois, collection de comptes et autres affaires concernant l'établissement.

J. B. L. PRECOURST. C. LABELLE. Sorel, 2 Septembre 1868.—1an.

FOND DE BANQUEROUTE!

Vente par Eucan.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS. En l'affaire de NARCISSE STANISLAS LASSALLE, marchand de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, dans le District de Richelieu, FAILLI.

Le soussigné offrira en vente, par ENCAN PUBLIC, LUNDI, le 14 Septembre prochain,

à la résidence du failli, en la Paroisse d'Yamaska, le fond de magasin tel qu'inventorié lors de la cession de ses biens, consistant en marchandises sèches, quincailleries, meubles de ménage, etc. On pourra voir l'inventaire au bureau du soussigné, à Sorel. La vente commencera à DIX heures A. M. et se fera pour argent comptant. G. I. BARTHE, Syndic. Sorel, 29 août 1868.—5i

Argent à prêter!

Argent à prêter au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac, à des conditions très-faciles, en fournissant de bonnes garanties hypothécaires. S'adresser à V. GLADU, Notaire. Sec. Trés. de la Société. St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

A VENDRE.

En tout ou en partie, par lots de Ville, cette magnifique propriété située en la Ville de Sorel, faisant face au chemin de ligne, et voisine du jardin de P. R. Chevalier, Ecr., appartenant ci-devant au Capt. C. L. Armstrong, contenant environ 17 lots de Ville. Conditions libérales et longs délais pour paiement. S'adresser à M. MATHIEU, Shérif, Sorel. Sorel, 14 août 1868.—jno.

Dr. Page, (De Trois-Rivières.) DENTISTE.

Et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Melodions, Orgues et autres instruments de musique. Le prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. A L'HOTEL FISH—SOREL. Depuis le 1er au 5 de chaque mois. Sorel, 29 Juillet 1868.—1an.

LE DR. BRODEUR, Dentiste. LE DR. BRODEUR, Elève du Dr. O. F. Trestler, premier Dentiste Canadien-Français de Montréal, Sera à Sorel du 1er au 15 Septembre. Le Dr. Brodeur se chargera et exécutera dans le plus court délai possible et à des conditions libérales les ordres qu'on voudra bien lui donner. Sorel, 1er Août 1868.—6m.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR SUPÉRIEURE.

Acte concernant la Faillite 1864 Et ses amendements.

En l'affaire de Dame Praxède Trépanier, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage, de Honoré alias Henry Barthe, dument autorisée par ce dernier, et de Eusèbe Lussier, ci-devant associés, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, pour des fins de commerce et de navigation. FAILLIS.

Le sixième jour d'Octobre prochain, la soussignée demandera à la Cour sa décharge, en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE TRÉPANIÈRE. HENRY BARTHE.

Pour autoriser la dite Dame Praxède Trépanier son épouse. Sorel, 26 Juillet 1868.—2m.

Avis Public

EST par le présent donné, que l'Union St. Joseph de la Ville de Sorel, District de Richelieu, fera application à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte d'Incorporation de la dite société. ADOLPHE BRUNEAU, Président. N. CASAUBON, Secrétaire. Sorel, 20 juillet 1868.—2m.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!

Votre Mémoire Vivra! Si vous vous rendez à l'Établissement de PHOTOGRAPHIE de T. NETTLETON. NO. 1 RUE DU ROI—SOREL. VIS-À-VIS LE MARCHÉ. C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit où les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnalités distinguées et de charmantes vues sont aussi en vente à son Etablissement. T. NETTLETON, Photographe—Sorel. 5 Décembre 1867—1an.

A VIS.

UNE DEMANDE sera faite à la Législature de la Province de Québec, en la Puissance du Canada, à sa prochaine Session, pour incorporer l'Association St. Pierre de Sorel! CHARLES DORION, Président. JOSEPH CARTIER, Secrétaire. Sorel, 22 juillet 1868.—2 m.

CHARBON-TOURBE!

LA Compagnie CHARBON-TOURBE est prête à livrer ce produit aux taux suivants: A la Tourbière, à raison de..... \$3.50 le tonneau; A Domicile, à raison de..... \$4.00 le tonneau. ON peut se procurer des Ordres de livraison au bureau de J. B. L. Précourst, Ecuier, N. P. Le Tonneau est de 2,000 livres. Des expériences prouvent que ce combustible, comprimé comme il l'est par les appareils de la Compagnie, est l'un des plus économiques, des plus propres et des plus commodes que l'on puisse employer, soit pour la cuisine, le chauffage, les grilles de salon ou la production de la vapeur. JOS. TRUDEAU, Gérant Local. Sorel, le 25 juillet 1868.—jno.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés. Illustration of a coat of arms.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation, pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes, notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Cois. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 15 juin 1868.

Acte concernant la Faillite de 1864. Province de Québec, District de Richelieu, DANS LA COUR SUPÉRIEURE. Dans la cause de FLAVIEN LAVALLEE, Failli.

Le troisième jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge, en vertu de l'acte susdit. FLAVIEN LAVALLEE, Failli. MOUSSEAU & DEMERS, Procureurs ad litem. Sorel, 9 Juillet 1868.—2m.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR Supérieure. EMILY ALLEN, de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, épouse de William Hill Carter, Huissier, du même lieu, Demanderesse. Le dit William Hill Carter, Défendeur.

AVIS EST donné que la dite Demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux. ARMSTRONG & GILL, Procureurs ad litem de la Demanderesse. Sorel, 29 juillet 1868—

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS. Province de Québec, District de Richelieu, Dans la Cour Supérieure. En l'affaire de FRÉDÉRIC ST. LOUIS, Propriétaire de Bateaux-à-vapeur et Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, tant personnellement que comme associé, FAILLI.

Le soussigné a déposé un consentement de ses Créanciers à sa décharge, et Samedi, le troisième jour d'Octobre prochain, il s'adressera à aucun des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Richelieu, pour en obtenir une ratification. FRÉDÉRIC ST. LOUIS. Sorel, 23 juin 1868.—2m.

MAISON ET LOT A VENDRE. UN superbe lot bâti de maison et dépendances, en bon état, situé sur la rue Augusta, vis-à-vis M. André Chapdelaine; conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT fils. Sorel 11 Août 1868.—jno.

Maison à vendre.

UNE maison en bois, à un seul étage, vis-à-vis le Marché Principal, avantageuse pour un magasin (résidence en même temps), à des conditions faciles; s'adresser à CHARLES CLÉMENT fils. Sorel, 11 Août 1868.—jno.

Établie en 1832. LA Salsepareille DE BRISTOL. En grande Bouteille d'une quart.



Le Grand Purificateur du Sang. L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les tourtes et grasses secretions des mois d'hiver. Ce médicament, quoiqu'il puisse nettoyer toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foie, de plaies anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscess, d'Ulceres, et de toutes sortes d'Éruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infailible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, le Teigne, le Scorbute, la "Sylphilia ou Mal Vénétrien," les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Étourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infailible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille. DEVINS & BOLTJON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités. Sorel 1 Mai 1867.

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1868.

Ouvrert à la PUISSANCE DU CANADA, Aura lieu à la Cité de Montréal, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, 15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE, DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres, dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts... 10,000 à 12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté. Dans le département industriel, on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole doivent être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre. Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours. Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu. Les concurrents étrangers dans le département industriel auront avant d'entrer un espace possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour le prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole. GEORGES LECLERE, Sec de la Chambre d'Agriculture. A. A. STEVENSON, Sec de la Chambre des Arts et Manufactures. Montréal, 20 juin 1868.—J S

DR. ANDERSON.

Bureau à l'angle Elisabeth et Larochelle. Sorel.



Compagnie du Richelieu.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les Steamers de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laissent leurs Quais respectifs, à Montréal, comme suit, savoir :

Vapeur Québec, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur Montréal, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur Columbia, capt. JOSEPH DUYAL, pour Trois-Rivières et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M., faisant aussi connexion avec le vapeur Mouche-à-Feu, à Sorel, pour Yamaska et les Ports intermédiaires.

Vapeur Victoria, Capt. CHARLES DAVALUY, pour Berthier, Sorel et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Chambly, Capt. FR. LA-MOUREUX, pour Chambly et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, l'Assomption et les Ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

La Compagnie du Richelieu.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montreal et Quebec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SEPT Heures P. M.

Steamer Montréal, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SEPT Heures P. M.

PRIX DU PASSAGE.

Première Classe, souper et chambre inclus, \$3.00

Seconde Classe, ..... 1.00

Les Billees de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billees au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

F O R G E.

Augustin Portelance.

RUE CHARLOTTE—SOREL

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce que sa Forge est maintenant bien montée pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

H A C H E S

de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrages garantis de meilleure

une large palette

PLANOE

W. LUNAN, BOULANGER

CONFISEUR ET EPICIER EN GROS ET EN DETAIL RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALANDE Sorel 22 janvier 1862—12 avril 59.

W. LUNAN, BAKER

CONFECTIONNER & GROCER WHOLE SALE & RETAIL KING STREET SOREL Remember the Old Stand

Mode d'Eté. Pour 1868.

Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marche' Sorel.

A. BOUCHER, Tailleur, Sorel 13 Août 1862.

HOME. Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :

Hons. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.

" GEO. IRVINE,—Québec.

" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.

" W. H. WEBB,—Richmond,

" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme,

NOTAIRE—Agent. Rue Augusta, près du Marché. Sorel, Janvier 1868.—Ua.

Royal Insurance Company.

Capital.....£.2,000,000 stg.

Is one of the largest companies in the world, and ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe

Fire and Life Insurance Company

CAPITAL.....£2,000,000 stg

THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.

JAMES MORGAN, Agent.

Sorel 7 Mai 1865.

FONDÉE EN 1812.

Compagnie d'Assurance

LANCASHIRE

Contre le Feu et sur la Vie.

Autorisée par Acte du Parlement.

CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.

Sécurité déposée en Canada \$100,000.

WILLIAM HOBBS,—Agent.

No. 16, Rue St. Jean.—MONTREAL.

WILLIAM KELLY,—Agent

Pour le Comté de Richelieu. 4 Janvier 1868.—ua.

THE Lancashire Insurance Company

FIRE & LIFE

OF

MANCHESTER, England.

(Incorporated by Act of Parliament.)

Capital:—Ten millions Dollars.

Invested in Canada \$100,000.

Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security

WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.

Corner Place d'Armes and Notre Dame Street MONTREAL.

WILLIAM KELLY,—Agent

For the County of Richelieu. 4 Janvier 1868—ua

G. I. Barthe, AVOGAT, RUE DU ROI—SOREL

G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL, Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE. For the District of Richelieu. Sorel 23rd., December 1865.

G. I. Barthe, GULTIER & BRASSARD, AVOCATS. BUREAU, RUE PHIPPS, SOREL.

M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

W. H. CHAPDLAINE, NOYAIRE. Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

N. CASAUBON, NOTAIRE. Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. J. H. BELIVEAU. Vient d'ouvrir son bureau chez M. G. FORTIER, RUE AUGUSTA, près du Marché, SOREL. Sorel, 15 mai 1868.

O. BELLEMARE, NOTAIRE, DE ST.-GUILLAUME D'UPTON, Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions. 22 mars 1868—lan.

LIVRES POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

On trouvera à la LIBRAIRIE de "La Gazette de Sorel" un assortiment considérable et varié de LIVRES PROPRES A ETRE DONNES EN PRIX, que l'on puisse trouver à Sorel. Messieurs les Commissaires et Secrétaires-Trésoriers des Ecoles sont priés de nous rendre visite. Sorel, Juin 1868—lm.

J. A. E. GENEREUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). J. A. E. GENEREUX 22 Fév. 1868.—nm.

P. BEAULAC. Huissier du Banc de la Reine et Huissier de la Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

ST. LAWRENCE Classical & Commercial School ESTABLISHED IN 1863. EDWD C. ALLEN Proprietor and Master Sorel, Sept 15th 1866

REDUCTION DE PRIX : HISTOIRE DES ABENAKIS. 1 Vol. de 660 Pages. PAR L'ABBE J. A. MCGRAULT.

Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

AVIS. Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance sinon \$2.50.

A MM. LES NOTAIRES. Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel", à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

MARCHANDS, CULTIVATEURS ET AUTRES, Vous devez acheter votre thé de ceux qui importent directement.

LA MONTREAL THE COMPANY, No. 6 Rue de l'Hôpital, Montréal, a expédié plus de 1000 caisses à différentes personnes de la campagne et elle reçoit tous les jours des assurances que je THE donne entière satisfaction. Le nombre de certificats ont été reçus. Les contributeurs du "Journal Médical" ont souvent déclaré que la moitié des cas nerveux sont causés par l'emploi de Thé impur. La compagnie soigneusement choisit et importe un assortiment de Thé qu'elle peut garantir pure et exempts de substances vénéreuses en boîtes de 50, 20, 15 et 12 lbs.

THE NOIR. Oolong Commun, Feuilles brisées, The Fort 45c., 60c.; Fine Fleur, Nouvelle récolte, do 55c., 60c. et 65c.; Excellent Commune Fleur do. 75c.; Oolong, Sain do 45c. Riche Fleur do. 60c., très Beau do. do., 75c., Bon Japonais 50c., 55; Très Fin 60c.: Le plus Beau 55c. 75c

THE VERT. Twankay Common, 55c., 60c., 65c., et 70c.; Beau do. 55c. Young Hyson, 50c., 60., 65c., et 70c. Beau do. 75c. Très Beau, 85c. Fina Superfine do. 85c. Superfine et de choix, \$1. Beau Gunpowder, 85c., Extra Superfine do. \$1.

Tout ordre pour boîte de 20 ou 25 lbs., ou 2 1/2 lbs., expédiés pour la campagne sans charge de charretier. Thé non mentionné dans cette circulaire également bon marché. La compagnie étant déterminée à tenir une position dans le marché de Montréal, les poids, la qualité et les circulaires peuvent être considérés exacts. On une boîte de 20 lbs serait trop considérable, 2 ou 3 se mettant ensemble pouront se le diviser. Un excellent Thé mêlé peut être envoyé pour 60c à 70c: du très bon pour des fins ordinaires, 50c. Les acheteurs demeurant plus loin que les stations de chemin de fer, peuvent envoyer un ordre par la poste ou inclure des Billees. Le transport sera payé jusqu'à la station la plus rapprochée. Le Thé sera envoyé immédiatement à la réception de l'ordre par la malle contenant l'argent, ou bien l'argent sera collecté à la livraison par Express. Un essai sollicité.

THE MONTREAL THE COMPANY 6 Hospital Street, Montréal Réduction faite aux acheteurs de 5 caisses et plus. Nous recommandons que tous le Thé que nous expédions donnera entière satisfaction, sinon il pourra être renvoyé à nos frais.

Hubert Drolet, CARROSSIER.

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut. Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont. Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE HUBERT DROLET. Sorel, 3 Janvier 1866.

Dépot de Poeles DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Côté de la Place d'Armes.)

Poëles à Charbon Brillant pour Passages do Albanian do Northern Light do Railroad do Poële à salon pour bois ou charbon Poëles de Cuisine à Charbon de "Polar." Poëles de Cuisine à Bois "Standard" Poëles à Bois "Royal Cook" Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc MEILLEUR & CIE. 4 octobre 1865

A Vendre A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel." DÉBATS Parlementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix \$2.00

SOUVENIR DE L'ŒUVRE DES ZOUAVES Pontificaux EN CANADA, A vendre au Bureau de La Gazette de Sorel. PRIX :—30 SOUS

Vérités Importantes ! PILULES VEGETALES

DE BRISTOL

ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL, NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE MINERALE.

Un foie sain, Une digestion vigoureuse, Un bon appétit, sont Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles, Un grand remède pour les voies urinaires, Un puissant tonique pour l'estomac, Sont des propriétés qui se trouvent dans LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dégoûte pas, Une purgation qui n'affaiblit pas, Un agent qui rend plus sain, Sont quelques-unes des vertus possédées par LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine sûre pour les femmes, Un correctif certain de leurs dérangements, Un remède complet de leurs irrégularités, Sont des effets infailibles d'un régime DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair, Une peau unie et Une haleine fraîche sont Les résultats certains de ce meilleur des agents, LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scorbutique, névreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénature et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL doit être employée de concert avec les PILULES. Les maladies peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

GRANDS REMEDES.

CANADA STONE & MARBLE HYDRAULIC WORKS. ROBERT FORSYTH, Importer and Manufacturer of MARBLE AND GRANITE MONUMENTS & HEAD STONES.

Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones, St. Gabriel Lock, No. 552, Wilham Street MONTREAL. Cabinet Makers and Plumbers' Marbel made to any Pattern. All kinds of Stone and Marble Floor Tiling. EDW. O'HEIR, Agent.—Sorel. Sorel, 9 Février 1867.—ua

BROCHURE Provencher-Boisclair A Vendre. Un volume de 350 pages, contenant le compte-rendu de ce procès. A la librairie de La Gazette de Sorel, et chez tous les libraires. S'adresser à N. CASAUBON, Ecr., Bureau de La Gazette.—M. Casaubon est seul chargé du règlement de cette affaire. Avec portraits..... \$1.00 Sans portraits..... 0.80 cts. Sorel, 9 avril 1868.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES! On ne se sert plus D'HUILES EMPOISONNÉES On n'emploie plus ces

POUDRES NAUSEABONDES Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont trompés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans pareille.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les pères, mères s'empresant d'essayer de même de prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et on n'est pas obligé de craindre aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandés ci-haut sont estampillés "DE DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez DEVIENS & BOLTON, CHIMIQUES. Près le Palais de Justice Montréal

12 octobre 30 hm E. P. Q.K.,

ON Trouvera Constamment 'Etablissement de "La Gazette de Sorel" LES ARTICLES SUIVANTS:

Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire, Français et Anglais; Fournitures d'Ecoles et de Bureau; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes; Papier à Envelopper, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Exercices, avec Exemple et sans Exemple, Rucres Noir, Rouge et Bleu, Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardoise, Porte Plume, Ardoises, Mécanes pour Oire à cacher, Crayons à manche d'argent, d'ivoire, etc., etc. Pains à cacher. Papier à Dessin, Cahiers de Dessin, pour Fleurs, Papier Argenté et Doré, Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secrétaires, Chapelets, Médailles, Cocos pour Chapelets, Albums à Photographies, Blancs de Billees, Mugilages, Portefeuilles, Porte-Monnaie, Livres de Mémoire, Cartes à jouer, Images Encadrées, Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs, Cahiers de Musique, Papier à Journaux, Journaux d'Ecole, Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux. Boîtes d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de goût. Médailles Jeux de Dames. Jeux de Loto. Plumes d'Oie Blancs pour Notaires, Avocats, Cour des Commissaires, Juges du Paix, Municipalités. Papier pour copier. Tapissierie. Cordons et Rubans pour Musique, Elastiques. Musique, Papier pour Bureaux. Bill Leadings.

Venez, vous verrez et vous achèterez quelque chose dont vous aurez besoin.

La Gazette de Sorel Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine. TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... \$2.00 Pour six mois, do do 1.00 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE

12 mois..... \$2.50 6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature reconnaissable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces. Les annonces sont cotées sur type BREVIER. La 1re insertion, par ligne..... \$0.00 Les insertions subséquentes par lignes..... 0.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... \$50.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00 Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, — à 8 cts. et 2 cts—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. On accordera aussi pratiques une diminution libérale.

G. I. BARTHE, Propriétaire. Sorel, 18 août 1867.